ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10866

Texte de la question

M. Michel Jacquemin attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le retard apporte a la publication du decret d'application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991, concernant les installations neuves ouvertes au public et destinees a ameliorer l'accessibilite des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite. Il lui demande dans quels delais le Gouvernement envisage de publier ce texte, qui est tres attendu par les usagers concernes.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite aux personnes handicapees des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite aux installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : M. Jacquemin Michel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10866
Rubrique : Handicapes
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 553
Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1117